



9, place Jacques Brel
91130 Ris-Orangis

Tél : 01 69 02 17 40
Fax : 01 69 02 17 41

www.basket-essonne.fr
Email : cdbb91@orange.fr

Fermé du samedi 12 h 30
au mardi 9 h 00 et
mercredi après-midi

Association loi 1901
Siret : 325.976.538 00034
Ape 9312z
Reconnue d'utilité publique
via la FFBB par décret du
1^{er} octobre 1971

COMPTE RENDU DE REUNION COMITE DIRECTEUR DU 24 MAI 2011

Présents

Philippe CABALLO

Président

Dominique DREUX

Yves MOUCHEL

Claude GUINOT

Daniel ZEMOUR

Claude DELECOURT

Anna BONGRAND

Franck BONNARD

Delphine DERROUET

Jean – Claude DESHOILLERES

Sandrine FORTASSIN

Invitée permanente

Claude FOUACE

Alain GUILLERM

Emmanuel GRALL

Marie – Laure PETIT

Mamadou SYLLA

Invité permanent

Excusés

Ludovic LAURINI

Dimitri DESHOILLERES

André FRUH

Daniel PAROTTE

Florence RUAU



Le quorum fixé à l'article 7.2 des statuts est atteint. Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer.

SOMMAIRE.

1	ASSEMBLEE GENERALE 2011.	3
2	CDAMC.	3
2.1	Barème d'indemnisation des officiels départementaux.	3
2.2	Championnats à désignation et à obligation.	3
2.3	Charte de l'arbitrage : comptabilisation d'arbitre blessé.....	3
3	COMMISSION TECHNIQUE.	4
4	COMMISSION MINIBASKET.	4
5	COMMISSION QUALIFICATION.	4
6	COMMISSION SPORTIVE.....	5
7	TRESORERIE.	5
7.1	Situation.	5
7.2	Dispositions financières 2011 - 2012.....	5

Ce document comporte 7 pages dont :

- 1 page de garde comportant la liste de présence ;
- 1 page de sommaire,
- 3 pages de texte.
- 2 pages d'annexes

1 ASSEMBLEE GENERALE 2011.

Une candidature au poste vacant du Comité Directeur : Sandrine FORTASSIN.

Une candidature à la fonction de vérificateur des comptes : Blandine ALBERGE

2 CDAMC.

2.1 Barème d'indemnisation des officiels départementaux.

La CDAMC propose :

- Le maintien du barème kilométrique à 0,36€ ;
- Une augmentation de 3 € de la prime de match soit 30€ (27€ la saison 2010 – 2011).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2.2 Championnats à désignation et à obligation.

La CDAMC propose d'élargir le nombre de championnats à obligation aux divisions MINIMES MASCULINS EXCELLENCE et HONNEUR DEPARTEMENTALE MASCULINS.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Par ailleurs il est proposé de rendre le championnat BENJAMINS MASCULINS EXCELLENCE à désignation pour la saison 2011 – 2012, avant d'éventuellement le rendre à obligation pour la saison 2012 – 2013.

Proposition adoptée (13 voix pour, 1 abstention : A. GUILLERM).

2.3 Charte de l'arbitrage : comptabilisation d'arbitre blessé.

Suite à une sanction appliquée au club de Savigny pour défaut d'arbitre actif en raison d'une blessure d'arbitre intervenue en début de saison et à la saisine de la CFAMC, cette dernière a indiqué qu'un arbitre blessé pouvait être considéré comme actif. En conséquence la sanction pour non respect de la charte de l'arbitrage a été annulée.

Pour l'application de la charte de l'arbitrage dans les situations de blessure d'arbitre le bureau soumet au Comité Directeur la proposition suivante :

« Un arbitre qui se blesse en cours de saison et qui aurait été actif avant la date de sa blessure sera considéré comme actif au regard de la charte de l'arbitrage, sous réserve de vérification par la Commission médicale.

Dans le cas où la blessure ne serait pas consolidée lors de la saison sportive suivante l'arbitre blessé sera considéré comme étant en situation « d'année sabbatique ». »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 COMMISSION TECHNIQUE.

La commission technique (CT) organisera, courant octobre, pour les catégories POUSSINS et BENJAMINS des réunions de pré saison à l'intention des entraîneurs de ces équipes (2 réunions pour chacune des catégories à 2 dates différentes afin de permettre à chacun d'y participer).

La CT propose de rendre la participation obligatoire et l'application de sanctions financières aux clubs non représentés à ces réunions.

Le comité directeur approuve le principe de ces réunions, de leur obligation et des sanctions financières.

Il est retenu le principe d'une caution de 50 (cinquante) € par équipe, versée en même temps que l'engagement à la compétition et remboursée après vérification de la présence des entraîneurs aux réunions.

4 COMMISSION MINIBASKET.

Sur la base de l'évaluation de la saison 2010n – 2011 la commission propose le schéma suivant pour le fonctionnement du mini basket.

TYPE DE PRATIQUE			
COMPETITIVE		REGULIERE	ESPACEE
BRASSAGE			
COMPETITION	CONFIRMES	DEBROUILLES	DEBUTANTS
8 EQUIPES	8 EQUIPES		
REGLES FFBB		PLATEAUX	
PAS DE DOUBLE SURCLASSEMENT			

Un document sera préparé pour l'Assemblée générale.

5 COMMISSION QUALIFICATION.

A compter de la saison 2011- 2012 un nouveau système de classification des licences se met en place pour tenir compte du droit Européen.

Ce nouveau système est lié, notamment, à l'appartenance du jour à l'espace européen (élargi) et à sa fidélité aux clubs français.

Cette mise en place conduit à des modifications des conditions de participation aux différents championnats.

Pour ce qui concerne le département de l'Essonne le Comité Directeur décide **de ne pas imposer de règles de participation relatives au type de licence pour tous les championnats non qualificatifs.**

Pour les championnats qualificatifs aux championnats régionaux les règles de participation seront celles de la LIFBB.

Bien entendu les règles de participation liées à la qualité de joueur muté restent en vigueur.

6 COMMISSION SPORTIVE.

Compte tenu de la situation des « descentes de région » il est décidé :

- Le maintien à 12 équipes pour la PEDM ;
- Le passage de l'HDM à 11 équipes (12 voix pour, 2 abstentions)
Le passage à 12 équipes de l'HDM a été rejeté (5 voix pour, 2 contre, 7 abstentions)

7 TRESORERIE.

7.1 Situation.

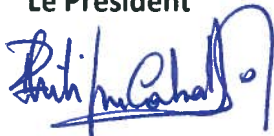
La situation présente un résultat négatif de 8900 € malgré une perte de 20.000 € de l'EUROESSONNE 2010.

7.2 Dispositions financières 2011 - 2012.

Cf. tableaux en annexe 1.

Le comité Directeur adopte les dispositions financières (10 voix pour, 4 abstentions)

Le Président



P. CABALLO

Le Secrétaire général



C. GUINOT

TARIFS - SAISON 2011/2012
*** RECTIFICATIF droit de licence étranger**

REAFFILIATIONS ET COTISATION DEPARTEMENTALE

Niveau Régional ou Fédéral	FFBB	LIGUE	7.2.1.1		7.2.2	TOTAL
			CD 91			
Moins de 50 licenciés	120.60 €	136.00 €	144.40 €			401.00 €
Plus de 50 licenciés	191.70 €	136.00 €	195.30 €			523.00 €
Niveau départemental	FFBB	LIGUE	CD 91			TOTAL
Moins de 50 licenciés	120.60 €	83.00 €	144.40 €			348.00 €
Plus de 50 licenciés	191.70 €	83.00 €	195.30 €			470.00 €

ENGAGEMENT

• TOURNOI QUALIFICATIF REGION MASCULINS		247.00 €
• TOURNOI QUALIFICATIF REGION FEMININES		242.00 €
• CHAMPIONNAT	Seniors	158.00 €
	Jeunes	77.00 €
	Mini-basket	37.00 €
• COUPE	Seniors	67.00 €
	Cadets, Minimes, Benjamins	37.00 €

LICENCE (Hors Assurance)

• DIRIGEANTS (ex non joueurs)		22.80 €
• SENIORS, JUNIOR1, JUNIOR2, AS Hauts Niveaux		49.30 €
• AS Autres Niveaux		37.00 €
• CADETS		38.05 €
• MINIMES		28.30 €
• BENJAMINS		25.00 €
• POUSSINS, MINI-POUSSINS & BABY-BASKET		21.00 €
• DETENTE		23.15 €
• Renouvellement licence étranger (prix de la licence dans la catégorie)		

DROIT DE MUTATION (s'ajoute au prix de la licence)

• SENIORS, CADETS		91.00 €
• MINIMES		48.00 €
• Autres jeunes		GRATUIT
• DIRIGEANTS (ex non joueur)		25.50 €

DROIT LICENCE "T"

• SENIORS		81.50 €
• CADETS		65.50 €
• MINIMES		38.50 €
• Autres jeunes		GRATUIT
• DIRIGEANTS (ex non joueurs)		25.50 €

*** DROIT DE LICENCE ETRANGER (à régler en plus du tarif de la licence)**

*NM 2 - NM 3 (joueur et non joueur)	OE = 340 € / RN = 380 €
*NF 2 - NF 3 (joueuse et non joueuse)	OE = 300 €
*ERM (joueur et non joueur)	OE = 130 € / RN = 140 €
*ERF (joueuse et non joueuse)	OE = 130 €
*CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS (autres que ERM ET ERF)	GRATUIT
*CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS	GRATUIT

***Le chèque doit être libellé à l'ordre de la FFBB et joint à la demande de licence (accompagné du bordereau de paiement pour les licences "orange")**

TABLEAU DES MANQUEMENTS

SAISON 2011/2012

NUMEROS DES MAILLOTS NON CONFORMES (autres que 4 à 20)	2.00 €	
NON SAISIE DES RESULTATS (lundi avant 18h00) Toutes Catégories	10.00 €	
 LICENCE MANQUANTE OU ERRONEE		
SENIORS - CADETS	8.00 €	
AUTRES CATEGORIES	5.00 €	
 FEUILLE DE MARQUE		
FEUILLE NON CONFORME OU INCOMPLETE (club recevant)		
• SENIORS	6.00 €	
• AUTRES CATEGORIES	4.50 €	
 FEUILLE EN RETARD (club vainqueur) (plus de quatre jours après la date de la rencontre)		
• SENIORS	8.00 €	
• AUTRES CATEGORIES	4.00 €	
 LISTE DE BRULAGE OU DE PERSONNALISATION NON RECUE ou RECUE HORS DELAI (Application des Articles 15 & 16 des Règlements Généraux)		
• SENIORS	55.00 €	
• JEUNES	35.00 €	
 FORFAIT (Championnat ou Coupe)		
• SIMPLE Seniors	50.00 €	
• SIMPLE Jeunes	25.00 €	
• GENERAL Seniors	160.00 €	
• GENERAL Jeunes	100.00 €	
• TOURNOI QUALIFICATIF REGION	50.00 €	
• 1/2 FINALE & FINALE COUPE ESSONNE	320.00 €	
 MATCH PERDU PAR PENALITE		
• Seniors - Cadets	30.00 €	
• Minimes - Benjamins	25.00 €	
• Poussins	20.00 €	
 7.2.2.1.1.1 CHANGEMENT DE DATE OU D'HORAIRE		
• Avant le début du championnat ou si force majeure	Gratuit	
• + de 21 jours avant	30.00 €	
• sans accord	150.00 €	
 ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE		100.00 €
 FRAIS DE PROCEDURE DISCIPLINAIRE		100.00 €
• 3 ^{ème} faute technique ou disqualifiante sans rapport (art. 63)	50.00 €	
• 4 ^{ème} faute technique ou disqualifiante sans rapport (art. 63)	55.00 €	
• 5 ^{ème} faute technique ou disqualifiante sans rapport ou faute technique sanctionnable mais après la dernière journée de championnat	dossier disciplinaire	
• fourniture d'une copie d'un dossier de discipline (à la charge du demandeur)	50.00 €	
 RECLAMATION		
• Droit de Réclamation (dont 70 € payables sur place)	170.00 €	
• non confirmée dans les délais	50.00 €	
 STATUT DE L'ARBITRAGE		
• Non respect du statut 1 ^{ère} infraction	80.00 €	
• Non respect du statut 2 ^{ème} infraction	160.00 €	
• Feuille reçue hors délai (seniors Exc. et Hon. M et Exc. F)	50.00 €	

Comité Directeur, réunion du 25 mai 2011